



Département  
de l'Essonne  
-----  
Arrondissement  
de Palaiseau  
-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge  
-----

République Française

## Mairie de Marolles-en-Hurepoix

### ARRÊTÉ

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde  
de la Commune de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20221230-AR2212005-AR  
Date de télétransmission : 30/12/2022  
Date de réception préfecture : 30/12/2022

**Nous, Maire de Marolles-en-Hurepoix (Essonne)**

**Vu** la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2215-1 ;

**Vu** le Code Pénal et notamment son article R642-1 ;

Considérant que la Commune de Marolles-en-Hurepoix est exposée aux risques suivants :

- Incendies graves,
- Accident industriel, accident de transport de matières dangereuses ou accident ferroviaire,
- Pollution de l'eau.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Considérant que par une délibération n° 6 en date du 24 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création du Plan Communal de Sauvegarde et a autorisé M. le Maire à prendre un arrêté portant sur l'adoption de celui-ci.

### ARRÊTONS

**Article 1** : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Marolles-en-Hurepoix est adopté à compter du 10 décembre 2022.

**Article 2** : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des services, les agents de la Police Municipale, M. le Commandant de la Gendarmerie d'Evry et la brigade de gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Copies du présent arrêté seront transmises à :

Monsieur le Préfet de l'Essonne,  
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau,  
Monsieur le Chef du service interministériel de défense et de protection civile de l'Essonne,  
Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de l'Essonne,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Essonne,  
La brigade de gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix,  
La Police municipale de Marolles-en-Hurepoix.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 6 décembre 2022

**Georges JOUBERT,**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20221230-AR2212005-AR  
Date de télétransmission : 30/12/2022  
Date de réception préfecture : 30/12/2022